



COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER
NAD 2026-01

DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER,

Vu les articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique ;

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de pouvoirs pouvant être consenties par le Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de DEMI-QUARTIER n° 2026-22 du 10 avril 2026 portant délégation de pouvoirs dudit Conseil Municipal au Maire, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite des seuils de procédure formalisée ;

Vu la consultation lancée le 10 juin 2026 en vue de réaliser des travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du hameau des Choseaux à Demi-Quartier ;

Considérant que l'offre de entreprise Mont-Blanc Matériaux de Demi-Quartier est la moins-disante pour ce qui concerne le lot 1 « génie civil, réseaux, SLT » et que celle de l'entreprise Colas est également la moins disante pour le lot 2 « revêtements » ;

ARRETE :

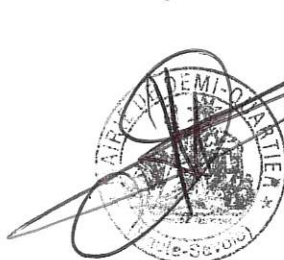
Article 1^{er} : Il est conclu un marché pour les travaux de sécurisation de la traversée du hameau des Choseaux :

- Pour le lot 1 : avec l'entreprise Mont-Blanc Matériaux 152, route de Sallanches 74120 DEMI-QUARTIER, pour un montant HT de 139 899.10 €
- Pour le lot 2 : avec l'entreprise COLAS 280 chemin des Prés Caton 74190 PASSY, pour un montant HT de 49 237.60 €.

Article 3 : Le paiement des prestations se fera sur présentation de factures.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ainsi qu'à Monsieur le Trésorier Principal de Sallanches, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à DEMI-QUARTIER, le 31 juillet 2026


Le Maire,

Stéphane ALLARD.

Certifié exécutoire.

Télétransmis à la Sous-Préfecture le 5 - AOUT 2026

Publié le 5 - AOUT 2026